



Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réunis en assemblée générale extraordinaire le 18.03.2026, les déléguées et délégués des communes membres de l'ARASAPE ont décidé :

- **D'accepter les conclusions du préavis n° 01-2026 concernant les modifications apportées aux statuts de l'ARASAPE valables dès l'entrée en vigueur des nouveaux établissements régionaux d'action sociale - ERAS**

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal étant soumises à référendum, les demandes éventuelles se déposeront en conformité avec les articles 166ss LEDP.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE :
Le Président : Fabio Lecci **La secrétaire : Eliane Desarzens**

